

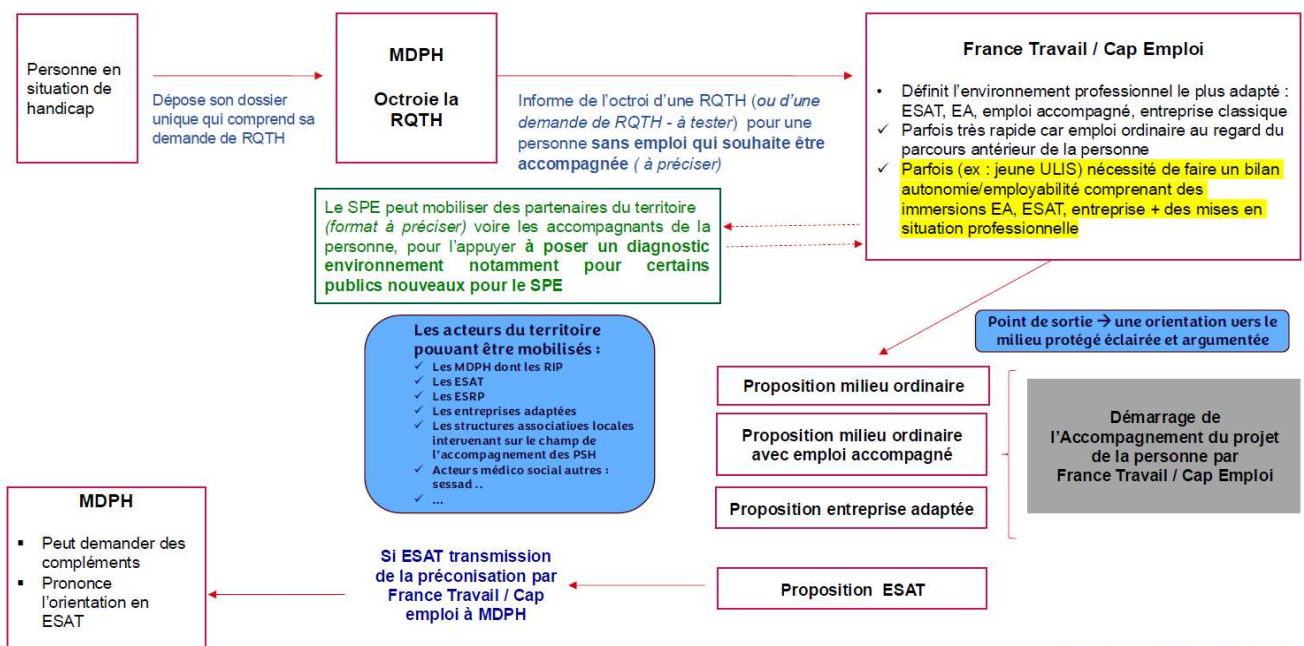
Vos élu-e-s vous informent : CSE du 26 septembre

Information « orientation professionnelle des personnes en situation de handicap »

Mise en œuvre de l'orientation professionnelle des personnes en situation de handicap : faire mieux sans moyens supplémentaires !

La décision concernant les TH, et notamment du choix entre une reconversion en milieu ouvert ou en milieu protégé, était jusqu'à présent le travail de la plupart des MDPH. La direction a annoncé que FT doit dorénavant et à partir de l'année prochaine, réaliser ce travail d'orientation en lieu et place de la MDPH dès 2025, même si la MDPH continuera à avoir le dernier mot. Ce travail de diagnostic, fait jusqu'ici par les MDPH, va être délégué aux équipes de CAP emploi (et de FT ?), sans véritables méthodologies, avec des formations très courtes pour les personnels, et bien sûr sans moyens supplémentaires. Les collègues référents sur le handicap, les psychologues du travail, déjà acteurs sur le champ du handicap, ne sont à aucun moment cités dans le document. Ce dossier paraît bien mal parti...

Parcours cible avec modalités à définir et à tester sur des territoires pilotes



Sur la région Auvergne Rhône-Alpes, les agences de Vichy, Sallanches et Cluses font partie des agences pilote.